

Image not found or type unknown



Achat d'un appartement loué

Par **lafage**, le **19/06/2010** à **12:27**

Bonjour,

nous sommes en train d'acquérir un appartement T3. Nous allons signer le contrat notarié (notarial ?) à la fin du mois. L'appartement en question est vendu loué, le locataire actuel ayant signé un contrat de bail avec le futur-ancien propriétaire. Le contrat de bail court jusqu'en juillet 2012.

Est-on absolument condamnés à attendre encore plus de 2 ans avant de vivre dans les lieux ou existe-t-il un moyen de profiter des lieux avant la da